

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE

DANS LE CADRE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI / HANDICAP

L'ergothérapeute est un professionnel paramédical qui intervient auprès du travailleur sur son lieu d'exercice pour atteindre le bon équilibre entre sa santé et la performance qui est attendue de lui.

Il l'accompagne dans une **démarche de réadaptation globale** visant à permettre son activité de travail en rendant compatible l'environnement avec ses capacités.

L'ergothérapeute peut intervenir en prévention d'un arrêt de travail, pendant l'arrêt au vu d'un retour en situation, après l'arrêt pour favoriser le maintien de l'activité.

POSTE A PRIORISER

Intervention sur le poste occupé par une personne en situation de handicap (prise de poste ou maintien dans l'emploi)

Accompagnement des équipes lors de l'accueil d'une personne en situation de handicap.

Intervention sur une situation d'inconfort physique d'un opérateur pour analyse individuelle et aménagement du poste.

L'intervention peut se faire sur demande de la direction, de l'encadrement, du CSE, de l'opérateur.

OBJECTIFS VISES

Mener une mission handicap forte avec un intervenant identifié comme personne ressource et travaillant en collaboration avec les référents handicap.

Favoriser la prévention et le maintien dans l'emploi.

Mener efficacement une démarche inclusive qui se fonde sur le principe du vivre ensemble basé sur la singularité et la réciprocité posé par l'ONU qui promeut la pleine jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour les personnes handicapées.

ENGAGEMENT

Cette prestation implique un engagement de l'encadrement de la structure employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure.

DEMARCHE

- ✓ Information et communication auprès des encadrants et opérateurs.
- ✓ Evaluation de la situation de travail
- ✓ Présentation d'un diagnostic
- ✓ Préconisation de solutions concrètes d'aménagement
- ✓ Accompagnement de la personne et des équipes

DUREE :

A évaluer selon les postes et le type de handicap : moteur, mental, cognitif et/ou sensoriel.

Intervention à la carte.

TARIF :

Devis selon la durée de la prestation.

INTERVENANT :

Ergothérapeute diplômé d'état